



Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Du 21 Juin 2021 à 19 heures

Sommaire

Affaires Générales	2
<i>Election du secrétaire de séance</i>	2
<i>Approbation des comptes rendus du 17 mai 2021</i>	2
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i>	2
Administration générale.....	3
20200621_01 - Présentation du rapport du délégataire concernant la gestion des 5 Multi-accueils du territoire ;	3
20210621_02 – Avis sur le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE 2022-2027 ;.....	4
Politique déchets.....	9
20210621_03 – Attribution de certains lots- Marché de travaux 2nd œuvre de la déchetterie de Peillonex ;	9
Développement économique.....	10
Stratégie de commercialisation des zones d’activités économiques	10
Questions et informations diverses	11
Calendrier des prochaines réunions et commissions :.....	11
Calendrier des animations dans le cadre du festival « Pleine Lune/Plein Jour »	11



L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle des Halles de VIUZ-EN-SALLAZ, Le Clos du Pré de la Cure – 74250 VIUZ-EN-SALLAZ, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice

Date de convocation : 15 juin 2021
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 30
Nombre de délégués donnant pouvoir : 03
Nombre de délégués votants : 33

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Isabelle ALIX, Bruno FOREL, Marion MARQUET, Olivier WEBER, Guillaume HAASE, Danielle ANDREOLI-GRILLET, Daniel REVUZ, Luc PATOIS, Mélanie LECOURT, Max MEYNET-CORDONNIER, Jocelyne VELAT, Catherine BOSC, René CARME, Christian RAIMBAULT, Gabriel MOSSUZ, Sabrina ANCEL, Antoine VALENTIN, Marie-Liliane GRONDIN, Elisabeth BEAUPOIL, Franz LEBAY, Valérie PRUDENT, Joël BUCHACA, Laurette CHENEVAL, Martial MACHERAT, Isabelle CAMUS, Pascal POCHAT-BARON, Michel STAROPOLI, Maryse BOCHATON, Gérard MILESI

Délégués excusés :

Paul CHENEVAL donne pouvoir à Bruno FOREL
Allain BERTHIER donne pouvoir à Jocelyne VELAT
Corinne GRILLET donne pouvoir à Martial MACHERAT

Délégués absents :

Stéphane CHAMBON

Pascal POCHAT-BARON est désigné secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Pascal POCHAT-BARON de VIUZ EN SALLAZ a été désigné à l'unanimité des membres comme secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus du 17 mai 2021

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 17 Mai 2021 envoyé en pièce jointe, a été soumis à l'approbation du conseil communautaire. Aucune remarque n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

Le Président a pris la décision suivante :



- En date du 07 juin 2021, le président a validé la signature du renouvellement d'un bail précaire au profit de M. et Mme Christophe MICHELET pour une durée de 6 mois pour l'occupation de la maison intercommunale de Faucigny jusqu'à fin novembre 2021.

Le Bureau communautaire a pris la décision suivante :

- En date du 07 juin 2021, le Bureau communautaire a décidé de signer un acte de résiliation du prêt à usage consenti à Mme Jennifer MABBOUX en date du 23 avril 2021. Cette résiliation intervient dans le cadre de l'impossibilité de partager le terrain par deux occupants ;
- En date du 07 juin 2021, le Bureau communautaire a décidé de valider le projet de convention d'adhésion au dispositif Petite ville de demain permettant aux communes de Viuz-en-Sallaz et Saint-Jeoire de bénéficier d'aides financières dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions de revitalisation des deux communes concernées.

Administration générale

20200621_01 - Présentation du rapport du délégataire concernant la gestion des 5 Multi-accueils du territoire ;

Par délibération du 21 novembre 2016, le conseil communautaire a confié à la société LA MAISON BLEUE, l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de 5 établissements multi-accueils de la petite enfance sous la forme d'un contrat de concession de service public, à compter de 2017.

Conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base de la présente synthèse.

I - Présentation générale

Les 4 structures de Viuz-en-Sallaz, Onnion et Saint-Jeoire ont été déléguées à LA MAISON BLEUE à compter du 1^{er} janvier 2017. La structure de Fillinges a été reprise le 1^{er} septembre 2017. Les 5 établissements accueillent les enfants des 4 Rivières et disposent d'une capacité totale de 144 places. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 avec une fermeture de 3 semaines en été et une semaine en hiver.

II - Evolution de l'activité

En 2020, les établissements ont ouvert 191 jours, soit une diminution de 16% par rapport à 2019 (fermeture pendant le confinement du 16 mars au 11 mai 2020). L'activité a généré un taux moyen de présentisme financier de 71,47% soit 234 532 heures facturées aux familles (contre 317 410 heures en 2019). L'accueil régulier représente 90,40% en moyenne sur l'ensemble des crèches. Les 5 crèches ont accueilli un total de 341 enfants différents en 2020 âgés de 10 semaines à 3 ans révolus.

III - La qualité du service

Le projet de l'année 2020 s'est concentré sur le déploiement pour le secteur des quatre Rivières de l'application mobile de La Maison Bleue ; sur une continuité du cahier de vie (communication avec les familles sur la vie de l'enfant en structure et à la maison) ; sur les affichages dans les crèches.

Chaque crèche propose des projets en fonction des réalités et des compétences des personnels (pédagogie verte : potagers, accueil des enfants en périscolaire, kamishibai, gestuelle, partenariat avec les écoles maternelles, les bibliothèques, éveil musical, relaxation, aménagement des espaces, boîte à chansons, jeux libres).



IV - Le personnel

Le rapport d'activité présente pour chaque établissement, la liste des professionnels en activité au 31 décembre. L'année 2020 est marquée par l'investissement des équipes (mesures sanitaires, communication avec les familles), peu de renouvellement de personnel en 2020, ce qui permet à la Maison de Bleue de proposer des formations pour une montée en compétences.

La Maison Bleue a conservé le personnel lié au service de restauration interne sur le site de Saint-Jeoire, qui livre 3 autres crèches en liaison chaude.

V - L'entretien des bâtiments

Le délégataire est en charge de l'entretien des locaux et des équipements ainsi que de la maintenance et du renouvellement des matériels mis à sa disposition. Pour rappel, la CC4R a réalisé différents travaux de rénovation de la crèche LES MARMOUSETS et quelques travaux de mise en sécurité de la structure LES RISSONS (descentes et évacuation des eaux pluviales, modification des portes intérieures, réfection du préau).

L'année 2020 aura été marquée par la recherche des causes des fuites à la Crèche LA VIE LA à Saint Jeoire. Les investigations et les 4 réunions d'expertise auront mis à jour celles-ci. Des réparations ont été effectuées sur les chaudières de cette crèche, ainsi qu'un protocole d'entretien mis en place.

VI - La synthèse du compte de résultat

De manière globale, la Maison Bleue présente un excédent global de 164 509 euros pour 2020. Les recettes d'exploitation s'établissent à 2 515 215 euros (contre 2 858 289 euros en 2019). Les charges de fonctionnement ont diminué de 445 199 euros pour un montant global de 2 350 706,68 euros. Cet excédant s'explique par une année très particulière marquée par une baisse de recettes d'exploitation issue de la participation des familles et comblée par l'obtention du chômage partiel et de certaines aides de l'Etat et par le maintien des aides de la CAF74 (compensation jusqu'à 17 euros par berceau et par jour en cas de fermeture ou de collaborateur arrêté).

VU l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

CONSIDERANT les 5 rapports annuels du délégataire LA MAISON BLEUE sur la concession de service public des établissements accueillant des jeunes enfants pour l'exercice 2020 ;

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- PREND ACTE des rapports d'activité du délégataire pour les 5 multi-accueils du territoire pour l'exercice 2020 ;
- EMET un avis favorable sur les rapports ci-annexés relatifs à la concession de service public des 5 crèches pour l'année 2020 ;

***Délibération transmise au représentant de l'État
Le 30 juin 2021***

20200621_02 - Avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE 2022-2027 ;

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que, le 25 septembre dernier, le comité de bassin Rhône-Méditerranée a adopté le projet de **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE** pour la période 2022-2027 et s'est prononcé favorablement sur le **Programme De Mesures (PDM)** et le projet de **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** associés au schéma.



Conformément à l'article L. 212-2 du code de l'environnement, ces projets doivent être soumis à la consultation du public et des assemblées locales, notamment des communautés de communes. Monsieur le Président sollicite donc le conseil communautaire afin de donner son avis sur :

- le projet de SDAGE 2022-2027 et son volume de documents d'accompagnement, le rapport d'évaluation environnementale associé ;
- le projet de programme de mesures 2022-2027 ;
- le projet de PGRI 2022-2027 et le rapport environnemental associé ;

Il convient par conséquent d'apporter un avis sur le document. Pour cela, Monsieur le président a pris attache des services du SM3A et du SRB pour analyser techniquement le document.

SDAGE

Pour le SRB et le SM3A, ce schéma donne une orientation politique de la gestion en eau et de gestion des inondations pour les 6 prochaines années. Ce SDAGE apporte des avancées significatives sur plusieurs enjeux majeurs du bassin Rhône-Méditerranée :

- La gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique ;
- La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses de toutes origines ;
- La restauration physique des cours d'eau en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation ;
- La définition et la préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau ;
- Le nécessaire développement de la concertation avec tous les acteurs et le renforcement de la gouvernance locale de l'eau

Le SRB note que l'Orientation Fondamentale OF n°4 du SDAGE portant à renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux est un des leviers les plus importants qu'il soit pour que les orientations fondamentales se traduisent en réalisations concrètes sur le terrain. L'animation et le portage nécessaires pour voir aboutir les projets passent évidemment par les structures de bassins versants (SM3A pour notre syndicat) mais les élus du SRB tenaient à compléter ce propos en indiquant que :

- La maîtrise d'œuvre réalisée en interne est une réelle plus-value pour la qualité des projets émergents (rapidité d'exécution par la bonne connaissance patrimoniale, possibilité de coordination avec les communes membres lors de travaux urgents) ;
- Les gains économiques sont importants lors des phases de montage des projets et de leurs suivis ;
- La stratégie de la programmation de travaux est précise et fiable par l'échange permanent qui existe entre les élus du territoire et les équipes techniques ;
- Les techniciens du Syndicat acquièrent un très bon niveau d'expertise dans les métiers de l'eau et de l'assainissement.

Aussi, le SRB demande à ce que l'agence de l'eau accompagne financièrement les structures comme le SRB qui réalisent ce travail en interne.

PDM

En ce qui concerne le programme de mesures PDM, il correspond à l'outil de mise en œuvre du SDAGE. Pour chaque masse d'eau, des pressions ont été définies en 2019 (et ont fait l'objet d'une validation par le SM3A) et des mesures sont prévues dans le PDM pour y répondre.



Un des objectifs dans le cadre de cette consultation est de vérifier que les actions prévues par les différents Etablissement. Public Territorial de Bassin EPTB dans les années à venir soient en cohérence avec les mesures du PDM, afin d'être éligible aux aides de l'agence de l'eau.

Après analyse des services du SM3A, il s'avère que le programme d'actions et le projet de PDM 2022-2027 concordent à près de 95%. Sur certaines masses d'eau, des précisions ou questions sont néanmoins à apporter et à signaler dans le cadre de cette consultation :

Masse d'eau	Ce qui figure au PDM	Observations
Torrent du Verney	Pas de mesure	Ce qui était prévu (échanges de 2019 avec l'agence de l'eau et la DDT) : ✓ MIA0602 : « Réaliser une opération de restauration d'une zone humide » ✓ MIA0701 : « Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel » Concerne les zones humides du Grand Massif sur le secteur de Morillon Pourquoi ces mesures ont-elles été supprimées ?
Foron de Reignier Nant de Sion Viaison	Mesure MIA0202 : « réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau » Mesure MIA0602 : « réaliser une opération de restauration d'une zone humide »	✓ Pas d'action concrète à proposer par le SM3A ✓ Demande d'éclaircissement sur la présence de ces mesures dans le PDM
Arve du barrage des Houches au Bonnant, Bon Nant à l'aval de Bionnay	Pas de mesure liée à la restauration des cours d'eau	✓ Opérations de restauration morphologique prévues sur Torrent des Planchettes et Torrent des Lanches. ✓ Demande d'ajout d'une mesure adéquate dans le PDM pour répondre à cet enjeu
Menoge	Pas de mesure liée aux zones humides	✓ Projet de restauration de la tourbière des Moises ✓ Demande d'ajout d'une mesure adéquate dans le PDM pour répondre à cet enjeu
Bronze	Aucune mesure (ne figure pas au PDM)	✓ Travaux prévus de restauration du Bronze aval ✓ Demande d'ajout d'une mesure adéquate dans le PDM pour répondre à cet enjeu

Après analyse des services du SRB, il s'avère que le PDM précise bien pour chaque masse d'eau, les pressions définies en 2019. Le SRB avait d'ailleurs contribué à plusieurs reprises à la préparation de ce programme.

Les mesures prévues pour réduire ces pressions correspondent bien aux remarques et commentaires produits lors des séances préparatoires. Les points les plus importants pour le SRB étant la prise en compte de l'élimination des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement et le renouvellement des conduites d'eau potable les plus fuyardes. Ces mesures sont bien répertoriées dans le PDM, notamment sur la masse d'eau de la Menoge.

Le SRB ajoute une remarque relative à **l'amélioration de la connaissance de l'alimentation de la nappe de Scientrier**. Cette ressource stratégique a été finement étudiée entre 2016 et 2020 avec la réalisation de deux études hydrogéologiques complètes. Pour aller plus loin sur sa protection, le bureau d'étude en charge du dossier a préconisé l'installation de limnimètres sur les différents cours d'eaux contributeurs de sa recharge. Les connaissances acquises lors de cette nouvelle phase serviront



certainement à sanctuariser certains tronçons ou cours d'eau (Madeleine, Berny, Nant de Sion) en vue de protéger durablement la nappe de Scientrier.

Enfin, le lien hydrogéologique entre les nappes de Scientrier et d'Arthaz (exploitée par Annemasse Agglo) n'a jusque-là pas été démontré. Une étude complémentaire a été lancée dans ce sens. En fonction des résultats, des actions pourraient être menées dans l'avenir avec en point de mire une gestion concertée de ces ressources (gestion saisonnière notamment).

Pour finir,

PGRI

Le projet de PGRI conforte les orientations prises au premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation, en renforçant leur portée sur les territoires, notamment : la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable et la réduction de la vulnérabilité des enjeux déjà implantés, le développement des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations, le développement de la culture du risque et de la connaissance des phénomènes d'inondation dans le contexte du changement climatique. Il présente également une synthèse des stratégies locales arrêtées sur les territoires à risque important d'inondation.

La seule incompatibilité qui a été relevée concerne la création de nouveaux ouvrages de type digue. Le PGRI indique que cette création doit être exceptionnelle et réservée à des zones densément urbanisées ou des infrastructures majeures. Cette règle semble difficile à appliquer pour certains hameaux, qui ne rentrent pas dans la catégorie des secteurs densément peuplés, mais dont la population aspire à être protégée au même titre que d'autres zones urbanisées (exemple du hameau du Pont Neuf à Reignier, dont la protection est inscrite au PAPI Arve 2).

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'articles L.212-2 ;

Vu le projet adopté de SDAGE et des documents associés de PDM et PGRI, par le comité de bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027 ;

Vu l'avis des services du SM3A et du SRB sur les documents présentés ;

Où cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- EMET l'avis suivant au projet de SDAGE 2022-2027 :

Pour le SM3A, les orientations du futur SDAGE correspondent d'ores et déjà aux objectifs de gestion et de protection des milieux aquatiques portés par le SM3A et n'appellent pas de remarques particulières ;

Pour le SRB, le schéma donne une orientation politique claire de la gestion de l'eau pour les 6 prochaines années. Toutefois, le SRB souhaiterait que l'agence de l'eau accompagne financièrement les structures comme le SRB qui réalisent ce travail en interne pour les raisons suivantes :

- ✓ La maîtrise d'œuvre réalisée en interne est une réelle plus-value pour la qualité des projets émergents (rapidité d'exécution par la bonne connaissance patrimoniale, possibilité de coordination avec les communes membres lors de travaux urgents) ;
- ✓ Les gains économiques sont importants lors des phases de montage des projets et de leurs suivis ;



- ✓ La stratégie de la programmation de travaux est précise et fiable par l'échange permanent qui existe entre les élus du territoire et les équipes techniques ;
- ✓ Les techniciens du Syndicat acquièrent un très bon niveau d'expertise dans les métiers de l'eau et de l'assainissement.
- EMET l'avis suivant au projet de PDM 2022-2027 :
Pour le SM3A, il est demandé un ajout d'une mesure adéquate dans le PDM pour la masse d'eau de la Menoge afin de répondre aux projets de restauration des zones humides et notamment la tourbière des Moises. De façon plus générale, l'agence de l'eau sera interrogée sur les modalités de financement de la gestion et des travaux sur les zones humides rattachées aux différentes masses d'eau, qui ne sont pas forcément présentes dans ce programme de mesures du SDAGE.
Pour le SRB, les mesures importantes concernent la prise en compte de l'élimination des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement et le renouvellement des conduites d'eau potable les plus fuyardes. Le SRB demande également une amélioration de la connaissance de l'alimentation de la nappe de Scientrier avec la réalisation de deux études hydrogéologiques.
- EMET l'avis suivant au projet de PGRI 2022-2027 :
Pour le SM3A, le projet de PGRI 2022-2027 est globalement en cohérence avec les objectifs et le plan d'actions du syndicat en matière de gestion du risque inondation sur son territoire. Certains éléments sont reconnus comme très positifs (plan de gestion des matériaux, végétation sur les digues, prise en compte du contexte torrentiel). Des observations sont faites sur les points suivants :
 - 1 En ce qui concerne la création de nouveaux ouvrages de protection contre les crues, il paraît difficile d'exclure totalement certaines zones faiblement peuplées mais très exposées, les personnes y résidant aspirant également à être protégées.
 - 2 L'absence d'impact sur la ligne d'eau dans le cas de remblais en zone inondable doit être étudiée au cas par cas, et doit s'étudier au droit des enjeux qui pourraient être concernés ;
 - 3 Le recul des ouvrages de protection afin de privilégier la conservation de l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau doit s'accompagner de mesures visant à éviter un recul de l'inconstructibilité derrière les digues.
 - 4 L'intégration des effets du changement climatique dans les projets relevant du domaine torrentiel risque d'ajouter de l'incertitude à l'incertitude.
- AUTORISE Monsieur le Président à notifier le présent avis au comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Délibération transmise au représentant de l'État
Le 30 juin 2021



Politique déchets

20210621_03 – Attribution de certains lots- Marché de travaux 2nd œuvre de la déchetterie de Peillonex ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de marché public de travaux a été lancée pour l'aménagement de la zone d'activités économiques et la construction de la déchetterie sur Peillonex en février 2020. Il s'agissait de la construction de la zone d'activité et des aménagements de la déchetterie. Ce chantier comportait 6 lots et doit s'achever prochainement :

- Lot 1 – Terrassements et réseaux
- Lot 2 – Génie civil
- Lot 3 – Voiries, bordures et signalétique
- Lot 4 – Espaces verts
- Lot 5 – Clôtures et portails
- Lot 6 – Contrôle d'accès

Pour rappel, le montant total de ce premier marché a été signé à hauteur de 1 484 080,20 euros HT.

Il s'agit aujourd'hui d'attribuer le marché de second œuvre consistant à la construction des bâtiments de la déchetterie et des équipements de quai (barrière, rambarde, escalier métallique, etc.). Une publication a été lancée le 04 mai 2021 avec une remise des offres et candidatures au 01 juin 2021. La consultation concernait 10 lots. Monsieur le président propose de retenir 7 entreprises afin de lancer le marché, du fait de délais d'approvisionnement très longs. Le tableau ci-dessous présente les estimations pour chacun des 7 lots et les offres proposées au conseil après analyse des offres.

Lot (n°)	Intitulé du lot	Raison sociale	CP	Ville	Prix HT	Prix TTC	Estimation initiale HT
Lot 1	Charpente bois couverture						
		LOCQUET BOITEUX	74250 74250	LA TOUR VILLE EN SALLAZ	118 796,42 €	142 555,70 €	135 000,00 €
Lot 2	Menuiseries extérieures alu						
		MODERN ALU	74800	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	12 630,00 €	15 156,00 €	8 650,00 €
Lot 4	Menuiseries intérieures						
		MOULET	74460	MARNAZ	7 757,50 €	9 309,00 €	11 200,00 €
Lot 5	Carrelages						
		BOYER	74300	CLUSES	7 333,01 €	8 799,61 €	9 850,00 €
Lot 7	Plomberie Ventilation						
		FL'EAU SANIT	74250	FILLINGES	25 491,00 €	30 589,20 €	24 000,00 €
Lot 8	Électricité - Chauffage						
		CARME ELECTRICITE GROS ELECTRICITE	74250 74250	FILLINGES PEILLONNEX	24 700,00 €	29 640,00 €	38 000,00 €
Lot 9	Serrurerie Batiment						
		ROGUET	74800	SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	16 937,00 €	20 324,40 €	30 300,00 €
TOTAL					213 644,93 €	256 373,92 €	257 000,00 €



Pour ces 7 lots, le montant du marché provisoire est de 213 644,93 pour une estimation de 257 000 euros HT. Monsieur le Président informe qu'il va entrer en négociation avec les entreprises soumissionnaires concernant les 3 derniers lots.

Lot (n°)	Intitulé du lot	Raison sociale	CP	Ville	Prix HT	Prix TTC	Estimation initiale HT
<u>Lot 3</u>	<u>Cloisons</u>						
		En cours d'analyse				- €	16 600,00 €
<u>Lot 6</u>	<u>Peintures intérieures et extérieures</u>						
		En cours d'analyse				- €	29 400,00 €
<u>Lot10</u>	<u>Metallerie Quais</u>						
		En cours d'analyse				- €	115 140,00 €

Vu le code de la commande publique du 01 avril 2019 ;

Compte tenu de l'analyse des offres et du respect des procédures de mise en concurrence ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE le choix des 7 entreprises ci-dessus pour la réalisation des travaux de second œuvre de la déchetterie de Peillonex pour un montant total de 213 644,93 € HT pour les lots 1, 2, 4, 5, 7, 8 et 9 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'opération, notamment les pièces du marché pour chaque lot et les pièces relatives au lancement des travaux ;

Délibération transmise au représentant de l'État
Le 30 juin 2021

Développement économique

Stratégie de commercialisation des zones d'activités économiques

Monsieur le Président propose de faire un point de discussion sur la stratégie de commercialisation du foncier économique. Lors de la commission Développement Economique du lundi 31 mai 2021, les élus ont débattu des modalités de commercialisation des différents lots des zones d'activités intercommunales auprès des entreprises.



Situation initiale du foncier	Structure acquéreur du foncier économique	Quel type de commercialisation ?
Parcelles uniquement intercommunales	La CC4R reste propriétaire du foncier	Bail à construction
Parcelles détenues par des propriétaires privés	La CC4R se rend propriétaire du foncier	Bail à construction
Parcelles détenues par des privés et par des communes	La CC4R se rend propriétaire du foncier pour les parcelles nécessaires au tènement économique	La CC4R commercialisera le foncier par bail à construction et pourra vendre une partie du foncier à des entreprises existantes dans le cadre d'un projet d'extension
Parcelles uniquement communales	Les communes restent propriétaires du foncier	Au choix de la commune : vente ou bail

Questions et informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des réunions du conseil du second semestre. En outre, Monsieur le Président présente les prochaines réunions connues :

- Mercredi 23 Juin 2021 à 14h00 : Bureau Syndical du SM4CC - PROXIMITI
- Mercredi 23 Juin 2021 à 19h00 : Commission de travail Affaires Sociales
- Lundi 28 Juin 2021 à 19h00 : Commission DECHETS – extension des consignes de tri
- Mardi 29 Juin 2021 à 18h30 : Comité syndical du SIVOM de Cluses
- Mercredi 30 Juin 2021 à 20h00 : Commission de travail – spéciale AGRICULTURE ;
- Jeudi 01 Juillet 2021 à 15h00 : Assemblée générale PAYSALP ;
- Jeudi 01 Juillet 2021 à 18h00 : Assemblée générale ADMR du Môle ;
- Jeudi 01 Juillet 2021 à 18h00 : Comité des partenaires du SM4CC ;
- Lundi 05 Juillet 2021 à 18h30 : Bureau communautaire
- Mercredi 07 Juillet 2021 à 19h00 : Commission de travail – spéciale ENS Environnement ;
- Jeudi 08 Juillet 2021 à 18h30 : Comité syndical du SM3A ;
- Vendredi 09 Juillet 2021 à 14h00 : Bureau Syndical du SM4CC - PROXIMITI
- Lundi 12 Juillet 2021 à 19h00 : Assemblée Générale de la SPL 2D4R
- Mardi 13 Juillet 2021 à 18h00 : Comité syndical du SRB ;
- **Lundi 19 Juillet 2021 à 19h00 : Conseil communautaire**

Calendrier des animations dans le cadre du festival « Pleine Lune/Plein Jour »

Pleine Lune -Festival des arts vivants - Été 2021

Cette année encore des artistes talentueux seront accueillis sur le territoire :



- **Un spectacle de théâtre avec le comédien Pierre Desvigne** qui « donnera vie » aux ruines du château de Faucigny, le 25 juin,
- **Une soirée au bord du lac avec un jeune slameur, rappeur Lombre**, pour mettre en avant la lumière du noir **suivi d'un spectacle magique de formes poétiques** qui évoluent de la Cie des Quidams le 24 juillet,
- **Une soirée spectacle clownesque** avec un comédien qui tente de réaliser des portraits du public avec la Cie Lucamoros au cœur du village de Mégevette le 22 août,
- **Une soirée exceptionnelle de musique baroque et contemporaine** avec le célèbre joueur de serpent Michel Godard accompagné par Ihab Radwan, compositeur et joueur de Oud égyptien dans les jardins du prieuré de Peillonex le 21 septembre.

Plein jour -Festival des arts vivants - Eté 2021

Nouveaux rendez-vous de juin à septembre :

- **La rencontre avec Maram Al-Masri, poète** franco-syrienne s'est déroulé sur le marché de Fillinges le 12 juin,
- **Un concert de chanson pour enfants avec le célèbre Steeve Waring** qui fête ses 50 ans de scène sous la grenette de Ville-en-Sallaz le 28 juillet,
- **Un spectacle de philo ambulante** sur la caverne de Platon avec le philosophe bonimenteur Alain Guyard à la grotte « La grande gueule » du Mont Vouan le 4 septembre,
- **Une conférence tourneboulée sur le conte** à la ferme Coloquinte de Marcellaz
- Une **balade contée sur le Môle** avec la conteuse Gigi Bigot les 24 et 25 septembre.

Fin du conseil à 20h40.